

DÉROULEMENT DU MODULE 3

Le monde professionnel et ses multiples visages

Séquence 22

+ 1 heure

Nous présentons le monde professionnel et ses diverses configurations : entreprises privées (avec distinction entre les grandes/moyennes et petites), secteur public, secteur associatif et coopératif, le monde des indépendants.

Nous évoquons aussi les différents statuts du travail : salarié, fonctionnaire et indépendant.

Voir Fiche « Séquence formative » n°22 : Le monde professionnel et ses multiples visages.

Les modes de relations au sein de l'espace professionnel – Contrat –Règlement de travail

Séquence 23

+ 3 heures

Nous expliquons que le monde professionnel, dans les secteurs privé et public, est un « espace » où les acteurs nouent des relations, d'une part, balisées par des droits et des obligations tels que précisés dans le contrat et le règlement de travail et, d'autre part, marquées par des liens de subordination (par exemple, des travailleurs vis-à-vis des employeurs).

Cette question des droits et obligations peut amener un débat citoyen sur le fait qu'ils ont évolué au fil du temps, entre autre, grâce aux combats syndicaux.

Voir Fiche « Séquence formative » n°23: Les modes de relations au sein de l'espace professionnel – Contrat – Règlement de travail.

Les comportements au travail vis-à-vis des collègues (sauf signes d'appartenance convictionnelle)

Séquence 24

+ 3 heures

Nous distinguons les comportements émanant de droits et d'obligations inscrits dans des lois et dans des documents internes de l'organisation (règlement de travail, charte déontologique, etc.) de ceux qui dérivent de certains codes culturels propres à notre société (se saluer, par exemple) ou aux entreprises (voir concept de « culture d'entreprise »).

Nous expliquons la notion de « culture d'entreprise ». Nous soulignons l'existence de nombreuses demandes implicites en matière de comportements.

Nous pouvons éventuellement réfléchir aux conduites à adopter en cas de tension liée ou non à un choc culturel avec (et entre) collègues et/ou valoriser une compétence psychosociale d'intégration, la coopération.

Enfin, nous abordons directement ou indirectement de nombreuses questions interculturelles et citoyennes.

Voir Fiche « Séquence formative » n°24 : Les comportements au travail vis-à-vis des collègues (sauf signes d'appartenance convictionnelle).

Les discriminations sur le marché de l'emploi et sur les lieux de travail

Séquence 25

 2 heures

Nous discutons de la notion de discrimination et nous apportons quelques informations à partir de situations concrètes.

Nous précisons ce que la loi belge considère comme une discrimination et donnons des informations sur les organismes qui peuvent aider à les combattre.

Voir Fiche « Séquence formative » n°25 : Les discriminations sur le marché de l'emploi et sur les lieux de travail.



Quand de nouveaux éléments de l'Espace culturel convergent ont été identifiés, la formatrice ou le formateur complète le schéma « L'Espace culturel convergent en Wallonie et Belgique » apposé sur un mur.

Participer à la vie syndicale

Séquence 26

 2 heures

Nous présentons les organisations syndicales et leur rôle. Nous réfléchissons au rapport entre citoyenneté et monde du travail.

Voir Fiche « Séquence formative » n°26: Participer à la vie syndicale.

Équivalence des diplômes, validation des compétences, formations et filières d'emploi

Séquence 27

 1 à 2 heures

Nous apportons quelques informations générales sur les différentes possibilités dont dispose une personne primo-arrivante pour :

- valoriser ses études (l'équivalence) et/ou les savoirs acquis dans son passé professionnel ;
- suivre des formations ;
- accéder aux diverses filières d'accès au marché du travail : article 60 via le CPAS, FOREM, sociétés de travail intérimaire, annonces dans les journaux et sites, candidature spontanée, réseaux.

Voir Fiche « Séquence formative » n°27: Équivalence des diplômes, validation des compétences, formations et filières d'emploi.

Synthétiser les apports de la séquence formative

Les apports du Module 3

Nous synthétisons les apports de la séquence formative en nous appuyant sur les observations annotées par les participant-e-s dans les trois fiches mises à leur disposition : « L'Arbre des apprentissages », « Sur le chemin de l'intégration » et « L'espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique ».

Nous rappelons les façons d'exister qui rassemblent la majorité des citoyens et citoyennes de Wallonie en regardant le schéma « L'espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique » affiché de façon permanente dans la salle.

Nous visionnons une partie ou l'entièreté de la capsule vidéo « Travail » réalisée par le DISCRI¹ si elle n'a pas déjà été regardée lors d'une ou plusieurs séquences formatives.

Pas de « Fiche de séquence formative ».



Si cela n'a pas été fait, nous distribuons une copie de la Fiche « Emploi » du « Carnet de route citoyen » réalisé par les Ateliers d'Orientation Citoyenne dans la langue choisie par chaque participant-e².

Sauf si vous avez déjà transmis ou si vous comptez transmettre le Carnet de route dans son intégralité.

Pour rappel :

- La question des salaires est abordée dans la séquence formative sur le financement de l'État et de la protection sociale.
- La problématique de l'accès au travail (par exemple, les différents permis de travail) n'est pas abordée dans ce programme car elle est traitée soit par les Bureaux d'accueil soit par des organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (ISP).

¹ Voir section « Ateliers d'Orientation Citoyenne » sur la partie réservée aux formateurs et formatrices dans le site WEB du DISCRI.

² Voir dans « Brochures généralistes dans la section « Formation à l'Intégration Citoyenne » de la Bibliothèque WEB du DISCRI